

Meuse info

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 6 (Trimestriel) | Décembre 2012

& affluents

FOCUS

Plan de Gestion Hydrographique de la Meuse Aval

sommaire

Avancement inventaire **2** - Signalétique cours d'eau **3** - Plan de Gestion Hydrographique de la Meuse Aval **4** - Mehaigne Contact **6** - Éch'eau du Geer **8** - Inf'hoiyoux **10** - Berwin'News **12** - L'interview **14** - En bref **15**



Édito



Encore une année écoulee et marquée par de nombreux événements pour notre contrat de rivière, retenons notamment la mise en place d'une signalétique identique sur l'ensemble du territoire, les actions de lutte contre les plantes invasives,...

Avec l'année 2013 se profilent déjà de nouveaux défis notamment par l'accueil des communes des vallées de la Berwinne, de la Julienne et du Bas-Geer qui vont œuvrer avec les autres partenaires à la préservation de l'écosystème de nos rivières.

Ce sera aussi l'occasion de préparer un nouveau plan d'actions pour la période 2014 – 2016, nous mobiliserons tous les acteurs concernés pour réfléchir ensemble à de nouvelles initiatives. Dans cette édition, vous retrouverez aussi les différentes rubriques consacrées à nos différents comités locaux et un focus sur le plan de gestion hydrographique de Meuse aval.

Au nom de Messieurs Olivier MOINET et Philippe DUBOIS, Vice-présidents, de l'ensemble des administrateurs, des membres de l'équipe de coordination et en mon nom personnel, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2013.

Bonne lecture !

Vincent MIGNOLET, Président du Contrat de rivière

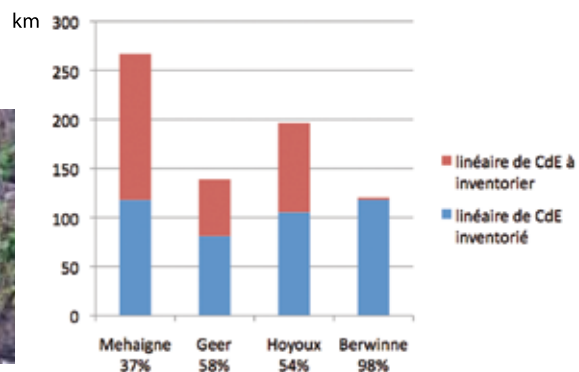


Avancement de l'inventaire

Depuis 2011, le CRMA refait un bilan complet de l'état physique de ses cours d'eau. Pour ce faire, nous arpentons, parfois à l'aide de bénévoles, l'entièreté du linéaire d'un cours d'eau et observons toutes les atteintes physiques telles que les rejets d'eaux usées, les déchets ou les plantes invasives. En tout, 11 catégories d'atteintes sont relevées. À chaque observation, sa photo et sa localisation précise!

Les données, accompagnées de leur proposition d'actions sont ensuite relayées vers le gestionnaire approprié ou l'acteur concerné. L'ensemble de ces observations, appelées « points noirs » sont hiérarchisées par les comités de rivière en fonction des priorités sur le terrain. Cet inventaire constitue la base de notre programme d'actions et témoigne d'année en année de l'évolution de l'état des cours d'eau du bassin. Nous planifions de l'avoir terminé en 2013.

État d'avancement
des inventaires de
terrains par comité local



Signalétique des cours d'eau

Nous vous l'annoncions fin 2011, la campagne de signalisation des cours d'eau du bassin de la Meuse a fait « tache d'huile ». Plus de 260 ponts ont été équipés dans les bassins des 3 comités locaux actuels. C'est ainsi que le Neuf Moulin à Miécret (Havelange) et l'Yerne à Lamine (Remicourt) vont, parmi d'autres, pouvoir sortir de l'anonymat.



Lutte contre les renouées asiatiques

Tous les gestionnaires de cours d'eau et de voiries vous le diront: la renouée du japon est une espèce invasive dont il est difficile de se débarrasser.

Afin de coordonner les actions (et parfois les tentatives désespérées) de lutte contre cette espèce, le CRMA a formé 38 d'ouvriers communaux (18 communes représentées) aux méthodes de gestion légales et adaptées aux sites envahis.



focus sur

... le Projet de Plan de Gestion Hydrographique de la Meuse aval

Jusqu'au 18 janvier 2013, le Gouvernement wallon soumet à enquête publique les projets de plans de gestion de l'eau par districts hydrographiques. Les contrats de rivière collaborent en servant de relais d'information vers les citoyens désireux de donner leur avis.

Un état des lieux peu enviable

Étant donné la grande diversité du territoire wallon, les données sont présentées à l'échelle d'unités homogènes dénommées « masses d'eau (ME) ». Le bassin de la Meuse aval est subdivisé en 34 ME. Tant qu'à présent, le CRMA est actifs sur 17 ME.

Le résultat est malheureusement sans appel : la plupart de nos cours d'eau n'atteignent pas la qualité imposée par l'Europe. Seul le ruisseau de Solières (MV02R) et la partie amont du Hoyoux (MV07R) sont de bonne qualité. À l'horizon 2015, quatre masses d'eau supplémentaires devraient atteindre le bon état (MV31, 08, 09, 16R).

L'impact des activités humaines

Dans le bassin Meuse Aval, les activités agricoles ont un impact non négligeable sur nos ressources en eau. Viennent ensuite les rejets d'eaux usées d'origine domestique : le programme d'assainissement collectif doit encore se focaliser sur une cinquantaine d'infrastructures – à rajouter aussi : 10% de la population concernée par l'assainissement autonome dans les zones plus isolées. Quant aux rejets d'origine industrielle, 1,98% de la pollution générée par 312 entreprises industrielles est traitée en station d'épuration ! Sans compter les 5.500 sites industriels potentiellement pollués !

Ces chiffres concernent bien entendu l'ensemble du bassin de la Meuse Aval, y compris la Meuse fluviale et pas uniquement les masses d'eau prises en charge par le CRMA.



Au niveau hydromorphologique, la détérioration principale des masses d'eau de la Meuse est due à la présence d'obstacles à la libre circulation des poissons. Soulignons que la Meuse, la Berwinne et la Meuhaigne sont des cours d'eau concernés par la migration de l'anguille. Ce problème d'obstacle mérite donc toute notre attention.

Enfin, les impacts de la pêche et du tourisme sont nettement moins importants que pour d'autres bassins.

LE PROGRAMME DE MESURES

THÉMATIQUES	NBRE DE MESURES	EXEMPLES DE MESURES
Assainissement collectif	14	- Poursuite des travaux d'égouttage, de collecte et d'épuration des eaux usées - Amélioration des infrastructures existantes
Assainissement autonome	2	Mise en place d'un Service Public d'assainissement autonome (SPAA)
Industries	26	- Contrôles et surveillance des industries polluantes - Révision des critères et normes de rejets pour la délivrance/renouvellement des permis d'environnement
Agriculture	24	- Interdiction d'accès du bétail au cours d'eau - Zones tampons de 6 m à respecter lors des épandages - Développement de mesures pour réduire l'apport de sédiments résultant de l'érosion des sols agricoles
Pesticides non agricoles	3	Révision de la législation pour l'utilisation de produits phyto dans les espaces publics
Zones protégées	13	- Poursuite des programmes de protection des captages - Mise en œuvre des mesures prévues dans les sites Natura 2000
Gestion quantitative de l'eau	21	Restriction des prélèvements quand un seuil critique d'étiage est atteint
Pollutions historiques/accidentelles	7	Poursuite de la réhabilitation des anciens sites industriels pollués
Activités récréatives	1	Élaboration de plans de gestion piscicole
Hydromorphologie	9	Réalisation d'aménagements pour diversifier les habitats naturels des cours d'eau (« continuité latérale »)
Récupération des coûts	8	Mise en œuvre du coût-vérité de l'eau

Pour en savoir plus et réagir à l'enquête : <http://eau.wallonie.be>
L'analyse complète du bassin Meuse aval est disponible sur le site www.meuseaval.be

Mehaigne Contact

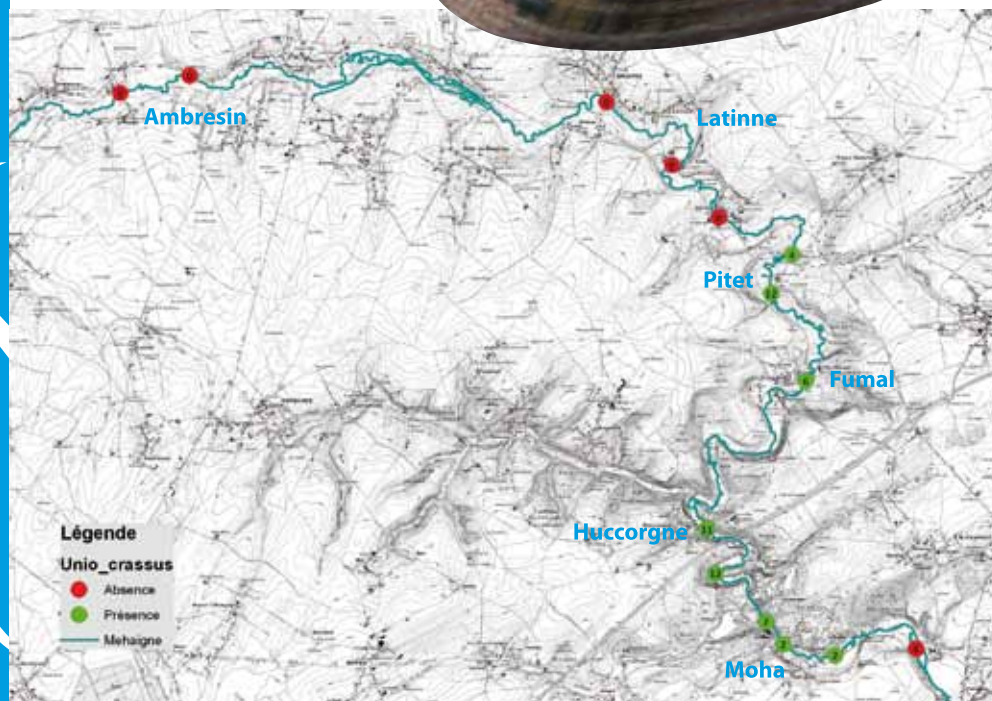
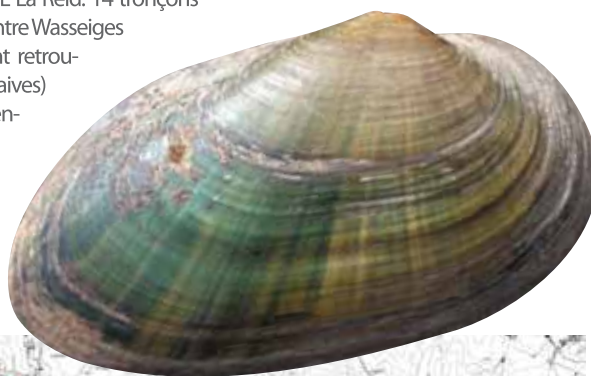
Les actualités du comité local de la Mehaigne

Mulette épaisse : où es-tu ?

Action 10Mv1223

Souvenez-vous, le 15 juillet 2011, le DEMNA, le contrat rivière et le parc naturel confirme la présence de la Mulette épaisse (ou *Unio crassus* pour les connaisseurs) dans la Mehaigne. Une bonne nouvelle qui entraîne indéniablement son lot de questionnement. Que fait une espèce si sensible dans la Mehaigne ? Où se trouve-t-elle précisément ? Une action de recensement de cette espèce « Natura 2000 » fut donc lancée.

La question a donc fait l'objet d'un travail de fin d'étude réalisé par Julien Godfroid, un étudiant en agronomie environnementale de l'HEPL La Reid. 14 tronçons de rivière ont été passés au peigne fin entre Wasseiges et Wanze. Résultats : 56 mulettes furent retrouvées, toutes localisées entre Pitet (Braives) et Moha (Wanze). C'est peu ! Des recensements complémentaires seront nécessaires pour comprendre la dynamique de cette petite population. Mais par précaution, ne faudrait-il pas envisager de mettre en place des mesures de préservation ?



Poursuite des inventaires

« poissons »

Action 10Mv1105

Un inventaire piscicole a été réalisé par l'ULg dans deux affluents de la Mehaigne le 26 juin 2012 : la Burdinale à Marneffe-Huccorgne et le ruisseau de Forseilles (Fosseroule) à Moha. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre d'une convention « évaluation de la qualité biologique des rivières de Wallonie » et est financé par le SPW.

Dans la Burdinale

Truite fario, barbeau, chabot, pseudorasbora, ... Au total, 1347 captures de 14 espèces ont été comptabilisées pour une biomasse/ha très importante de 379,41 kg/ha. Du fait de la proximité de la confluence avec la Mehaigne et de l'absence d'obstacles aux migrations, on retrouve sensiblement les mêmes espèces que dans la Mehaigne à Huccorgne. Si l'on compare ces données aux inventaires précédemment réalisés (de 1996 à 2000), on regrette l'absence de capture de l'ablette spirin et de l'anguille en 2012. Toutefois, la qualité piscicole de la Burdinale s'est nettement améliorée depuis 1996, passant de « Mauvaise » à « Bonne » (selon l'indice EFI). Notons enfin que la Burdinale ne fait plus l'objet de repeuplement et que cette rivière profite d'une recolonisation naturelle.

Dans le Forseilles

On a recensé deux espèces tolérantes aux pollutions, présentes en faible nombre (N= 37 épinoches et N= 13 loches franches) et deux espèces sensibles (N= 127 chabots et N= 34 vairons). On comptabilise seulement 211 captures de 4 espèces pour une biomasse/ha très faible de 34,99 kg/ha. Les résultats du ruisseau de Forseilles ne sont vraiment pas encourageants. Un inventaire réalisé en 1999, sur un secteur à proximité de la confluence avec la Mehaigne, indiquait pourtant des résultats nettement meilleurs (19 espèces recensées dont 5 espèces sensibles : truite fario, ombre, chabot, ablette spirin, vairon). Si les secteurs sont difficilement comparables, les pollutions par rejets domestiques et les périodes d'étiage prononcé n'aident certainement pas la faune piscicole à « sortir la tête de l'eau ».

Contacts > Rue du Moulin, 48 - 4261 Latinne (Braives) - 019/56.73.98 - mehaigne@meuseaval.be

Éch'eau du Geer

Les actualités du comité local du Geer

Action 10Mv3803

Extension du comité au Bas-Geer

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Superficie: 130,76 km²

Linéaire de cours d'eau classés: 69 km

Principaux affluents:

Grand Roua, Exhaure d'Ans,
Rigole d'Alleur, Zouw

Population dans le bassin:

± 47.550 habitants

Communes participantes (4):

Ans, Awans, Bassenge, Juprelle

PRINCIPALES PRIORITÉS

- Lutte contre les inondations par débordement du cours d'eau
- Lutte contre les coulées boueuses provenant du plateau agricole
- Sensibilisation de la population par rapport au respect des ressources en eau
- Suivi de l'évolution du réseau assainissement



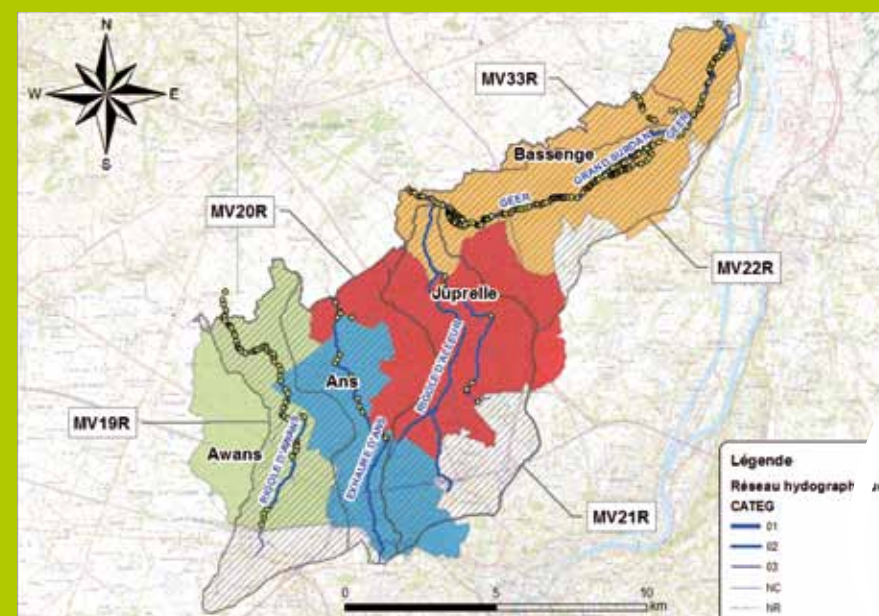
C'est grâce au projet Interreg AQUADRA que la dynamique du Contrat de rivière Meuse Aval et affluents a pu être étendue au bassin versant du Bas-Geer. S'inscrivant dans la continuité du travail réalisé depuis maintenant plus de 6 ans sur le Haut-Geer, le Comité local Bas-Geer a comme mission de mettre en place des actions sur le Geer à Bassenge mais également sur ses affluents que sont le Grand Roua, l'Exhaure d'Ans et la Rigole d'Alleur. Et on ne perd pas de temps, le travail a déjà commencé ! L'inventaire de terrain une fois réalisé, nous avons constitué, début 2012, le Comité local Bas-Geer. Le but ? Présenter à tous nos partenaires les problématiques recensés sur le Geer et ses affluents et initier la réflexion autour de ceux-ci.

Afin de concrétiser ces idées, nous réunissons depuis lors nos partenaires autour de réunions thématiques afin d'apporter des solutions concrètes aux points noirs identifiés. Parmi les actions déjà réalisées, nous pouvons par exemple citer la collaboration entre le Contrat de rivière, la cellule GISER de la Région wallonne, la Wateringue de Saint-Trond, la commune de Bassenge et les agriculteurs dans le cadre d'un projet pilote contre les inondations par coulées boueuses. Le premier aménagement, une fascine en branches de saules, est déjà devenu réalité à Eben-Emael et d'autres aménagements sont en préparation.

Enfin, nous ne le répèterons jamais assez, nous avons également besoin de vous, en tant que citoyens, pour mener à bien notre projet. N'hésitez donc pas à contacter le Comité local pour faire de vos observations mais aussi de vos idées. Elles sont les bienvenues !

Contacts Haut-Geer > Rue de Grand-Axhe, 45e - 4300 Waremmes 019/32.49.30 - hautgeer@meuseaval.be

Contacts Bas-Geer > Rue du Frêne 36, 4690 Boirs (Bassenge) 04 273 78 73 - basgeer@meuseaval.be



Inf'hoyoux

Les actualités du comité local du Hoyoux

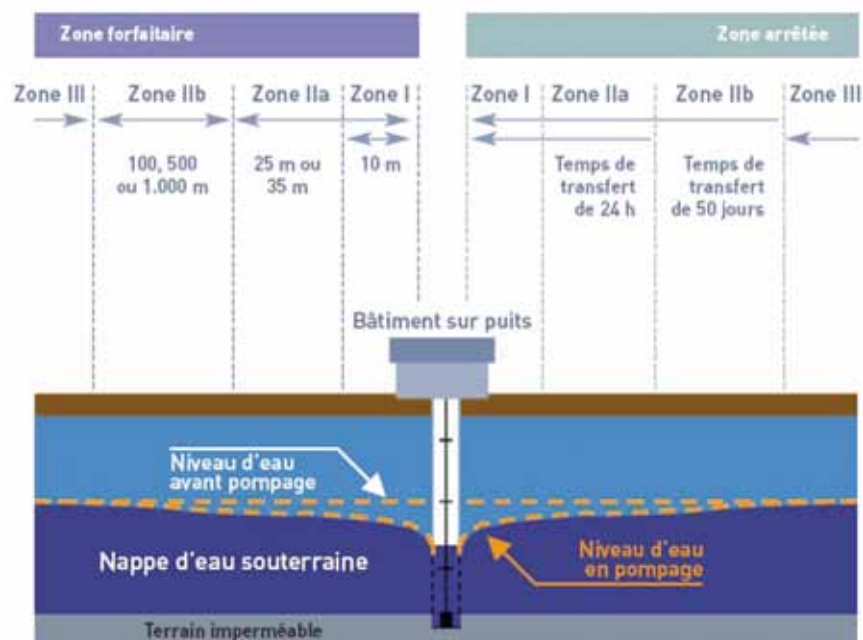
L'or bleu, richesse à protéger dans le bassin du Hoyoux!

Les calcaires du Condroz recèlent de grandes nappes aquifères qui alimentent en eau potable de très grande qualité, une proportion importante de la population du pays. Plusieurs dizaines de millions de litres sont ainsi captés chaque jour pour approvisionner les communes alentours mais aussi la capitale et la Flandre!

Malheureusement, les eaux souterraines se dégradent progressivement à cause de pollutions liées aux activités humaines qui s'infiltrant dans le sol.

Afin de garantir notre approvisionnement en eau potable à long terme, des zones de prévention doivent être définies autour des captages en fonction des temps de transfert d'une pollution.

Les captages de Marchin-Jamagne, Grand Avin et Petit Avin, Puis de Bassin, Havelange et Haveligeoul ainsi que le captage de St Pierre bénéficient de zones de prévention arrêtées qui peuvent être consultées sur le site http://environnement.wallonie.be/zones_prevention. D'autres sont en cours d'études... (actions 10Mv2083, 85 et 86)



Source: d'après le site Internet de la CILE - <http://www.cile.be>

Contacts > Chemin de Sandron, 1A • 4570 Marchin • 085/31 71 74 • hoyoux@meuseaval.be



Action 10Mv2084

Mettre en conformité les zones de prévention des captages de Les Avins et de Petit Avin



L'arrêté ministériel du 6 décembre 2007, détermine les zones de prévention rapprochée et éloignée des 3 ouvrages de prises d'eau souterraine dénommés « La Vanne » et « Station » (à Grand Avin), et « Pré à la Fontaine » (à Petit Avin).

Dans ce même arrêté, sont précisés

- les tests d'étanchéité et autres interventions à réaliser aux réservoirs d'hydrocarbures et autres liquides visés par l'article R 175 du Code de l'Eau ;

- les travaux à effectuer pour évacuer les eaux usées, épurées ou non, des habitations sises dans les rues de la Source et du Centre, et dans le sentier reliant la place de l'église à la rue de la Source.

Monsieur Gérard LAVAL, Président de la CIESAC explique où nous en sommes à la fin 2012 :

Concernant les citernes à mazout, sur 117 habitations concernées en zones II A et II B :

- 37 habitations ne nécessitaient aucune mise en conformité
- 60 habitations qui possédaient soit une citerne aérienne, soit une citerne en cave, ont fait l'objet de la mise en conformité
- 20 habitations dont la citerne est enterrée feront l'objet de travaux début 2013.

Concernant les travaux d'égouttage, l'étude de zone est aujourd'hui terminée. Un contrat de Maîtrise d'ouvrage déléguée a été conclu entre l'AIDE et la CIESAC. Les travaux de collecte des eaux usées seront réalisés dès que les crédits seront disponibles.

Un article plus complet est disponible sur www.meuseaval.be.

Berwin'News

Les actualités du comité local Berwinne-Julienne

Action 10Mv3803

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Superficie: 153,72 km²

Linéaire de cours d'eau classés: 120 km

Population: ±42.200 habitants

8 communes concernées par les bassins de la Berwinne et de la Sainte-Julienne, localisées dans la Province de Liège: Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont, Visé.

NOTRE VOLONTÉ

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau
- Lutter contre les plantes invasives
- Concerter les acteurs locaux en vue de lutter contre les érosions hydriques et inondations



Le comité local Berwinne-Julienne

au travail!

Grâce au projet Interreg Iva Aquadra, l'extension du contrat de rivière aux bassins vassant de la Berwinne et de la Julienne se dessine peu à peu...

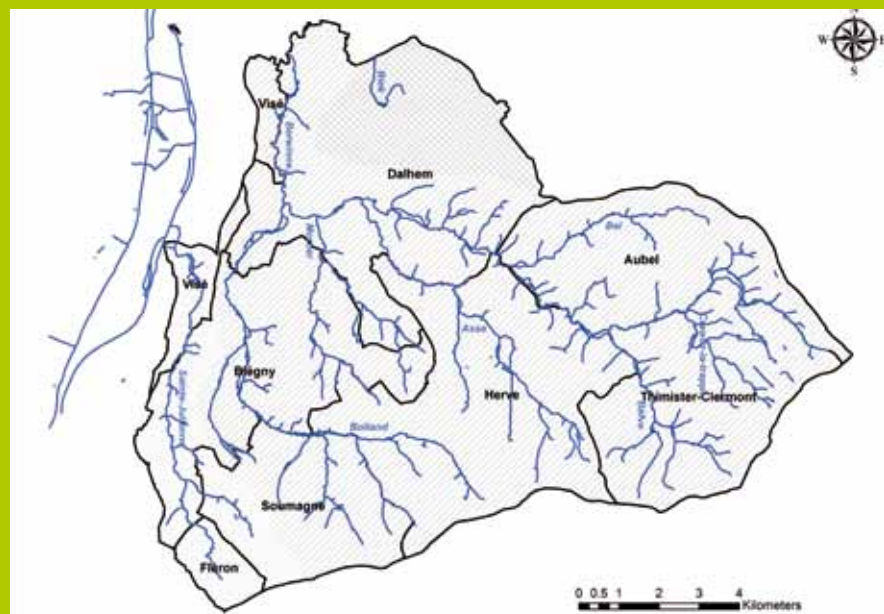
Déjà deux réunions de concertation organisées et bien des idées proposées !

Fin octobre, un appel à la participation citoyenne a été lancé. L'objectif ? Inclure le citoyen dans la dynamique, lui en expliquer le fonctionnement et répondre aux questionnements. Une vingtaine de participants dont certains décidés à s'impliquer plus amplement dans le comité de rivière.

Fin novembre, le comité de rivière, renforcé d'habitants motivés, s'est penché sur des actions à mener pour améliorer la qualité de l'eau. Les tables de conversation thématiques se sont montrées fructueuses !

Début 2013, les nouvelles communes seront intégrées à l'asbl. La prochaine étape clé sera de présenter au Comité de rivière Berwinne-Julienne des propositions concrètes d'actions pour définir un programme propre à notre comité local !

Contacts > Rue du Frêne 36, 4690 Boirs (Bassenge) - 04/259 88 27 - berwinne@meuseaval.be





Nom : VENDERICK

Prénom : Aline

Organisme : Conseillère en Environnement

Fonction : Administration communale de Verlainne

1. Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un contrat de rivière ?
D'où vient votre engagement ?

La commune de Verlainne abrite les sources de l'Yerne et de deux autres ruisseaux, affluents du Geer. Il était donc important, tant pour Verlainne que pour les communes en aval, d'avoir une vision plus globale de la gestion et de l'entretien des cours d'eau, ainsi que sur la faune et la flore. C'est pourquoi la commune a été l'une des premières à adhérer au contrat de rivière, en 2002.

Le contrat de rivière permet à la commune et aux différents acteurs de la gestion et de l'utilisation de l'eau de se rencontrer et de discuter de façon constructive sur toute une série de thématiques, locales ou plus globales, comme la gestion des coulées boueuses, la préservation de la biodiversité ou encore la sensibilisation des riverains...

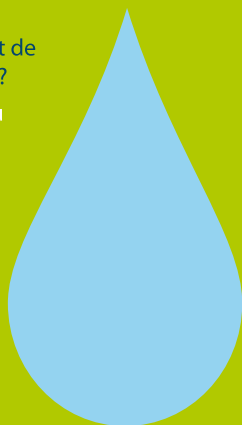
2. Dans la thématique de l'eau, qu'est-ce qui vous réjouit ou au contraire vous révolte le plus ?

Je trouve très positif qu'il y ait une vision de plus en plus globale de la gestion de l'eau, notamment avec une vue d'ensemble par bassin hydrographique et non plus une vue morcelée par les limites communales, entre autres. Cette approche permet de mettre de côtés certaines tensions internes pour mieux avancer dans un but commun.

Par contre, malgré toutes ces bonnes intentions et tous les outils existants, réglementaires ou non (le PASH, les contrats de rivière, etc.), peu de moyens sont mis en œuvre pour informer, sensibiliser et faire respecter la législation par le citoyen. Nous voyons encore cela trop souvent dans le cas d'habitations qui se trouvent en zone d'épuration individuelle, par exemple, et pour lesquelles le système mis en place est inefficace, voire inexistant.

3. Dans le cadre de votre collaboration avec le contrat de rivière, avez-vous une bonne expérience à partager ?

Grâce au contrat de rivière, la commune de Verlainne a pu entrer dans le projet européen Aquadra dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues. Une étude a été menée et deux projets, qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans cela, vont être réalisés sur le territoire de Verlainne pour lutter contre les inondations. Ces ouvrages auront un impact positif non seulement sur la commune de Verlainne, mais aussi sur les communes plus en aval. Pour moi, c'est un bel exemple de travail transversal avec les différentes communes et acteurs concernés.



Naturawal a pour mission d'aider, conseiller et informer les 72.000 propriétaires, agriculteurs et forestiers concernés par Natura 2000.

NATURA 2000

Projet européen, il s'agit d'un véritable réseau qui, en Wallonie, concerne 240 sites et pas moins de 221.000 ha, soit 13% du territoire wallon. L'objectif de natura 2000 : sauvegarder des espèces et des milieux naturels remarquables ou menacés, qui relèvent d'un même type de gestion. Les « projets d'arrêtés de désignation » sont actuellement soumis à enquête publique (de mi-décembre à fin février).

Vous pouvez réagir !

Pendant toute la période de l'enquête publique, vous pourrez émettre vos remarques auprès de l'administration communale concernée par vos terrains. Vous trouverez toutes les informations sur www.naturawal.be.

en bref



MISE AU VERT DES CONTRATS DE RIVIÈRE

Chaque année, les équipes des contrats de rivières wallons se réunissent pour une journée d'échanges. Cette année, le CRMA était à l'honneur. Une occasion pour nous de mettre en valeur les dernières réalisations dans le bassin : le village du Saule à Braives et la reméandration du Geer à Waremmé.



JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2013 !

L'équipe du CRMA vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en mars 2013 pour les Journées de l'eau !



Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 27 communes et villes partenaires (Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Donceel, Eghezée, Faimés, Fernelmont, Fexhe, Geer, Gembloux, Han-nut, Havelange, Héron, Huy, La Bruyère, Marchin, Modave, Ohey, Oreya, Remicourt, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme et Wasseiges).

Avec la collaboration du service Communication de la Ville de Huy.
Graphisme: Elise Latinne.

Éditeur responsable: Vincent Mignolet, président de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau. Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

☐ Par mail:

☐ Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: 48 rue du moulin,
4261 Braives | Tél. 019.56 73 98 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

